



# *L'éducation artistique et culturelle dans les lycées aquitains*

Une construction partagée et portée  
par les cosignataires de ce document :

**Région Aquitaine**

**Rectorat de l'Académie de Bordeaux**

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt**

**Direction Régionale des Affaires Culturelles**

## **Quels objectifs, quel pilotage au service d'une construction concertée et partagée du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève ?**

Le présent document s'adresse tant aux équipes pédagogiques qu'aux opérateurs culturels pour leur présenter les principes et les modalités selon lesquels la Région Aquitaine et les services de l'Etat en région - Rectorat de l'Académie de Bordeaux ; Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ; Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) - entendent agir de manière concertée et conjointe au service de la consolidation des projets d'éducation artistique et culturelle dans les lycées aquitains.

La notion générique de « lycées aquitains » désigne ici tous les établissements d'enseignement scolarisant des élèves d'âge lycéen, relevant tant du Ministère de l'Éducation Nationale que du Ministère de l'Agriculture.

### **Une priorité réaffirmée à l'échelon national**

La circulaire interministérielle du 3 mai 2013 - Ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture et de la Communication - est venue rappeler l'objectif de généralisation poursuivi et instaurer la notion de parcours d'éducation artistique et culturelle.

Elle précise en particulier que la mise en place de ces parcours :

- « a pour ambition de viser un **égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture**, dans **le respect de la liberté et des initiatives de l'ensemble des acteurs concernés** »

- « a pour objectif de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives, de les relier aux expériences personnelles, de les enrichir et de les diversifier »

- « doit à la fois **formaliser et mettre en valeur les actions menées**, en leur donnant une continuité »

L'éducation artistique et culturelle proposée aux lycéens est donc l'une des étapes d'un parcours qui débute, pour chaque élève, dès l'école maternelle et doit être articulé, à l'échelle territoriale, avec l'ensemble des activités de sensibilisation à l'art et à la culture.



## Une volonté politique commune autour de principes partagés

Depuis plusieurs années déjà, le Rectorat, la DRAAF, la DRAC et la Région ont l'habitude d'une concertation régulière sur les enjeux de l'éducation artistique et culturelle.

**Le 4 juillet 2013, la signature d'une convention** est venue encadrer et conforter ce partenariat afin de créer les conditions d'une meilleure synergie de leurs accompagnements dans le respect de leurs orientations, référentiels de formations et compétences respectives.

Cette convention s'appuie en particulier sur une approche partagée des enjeux de l'éducation artistique et culturelle :

- concilier la construction d'une culture commune et l'ouverture à la diversité culturelle,
- former des citoyens par le développement de l'esprit critique et la compréhension de l'environnement culturel,
- accompagner les élèves, les étudiants et les apprentis dans la construction d'un jugement esthétique, favoriser l'éveil de leur sensibilité et les ouvrir aux pratiques artistiques et culturelles.

**L'éducation artistique et culturelle est une composante essentielle du parcours de formation des jeunes**, de la maternelle à l'Université, elle relève des missions fondamentales de l'Etat et de l'ensemble des acteurs publics.

Sa mise en œuvre s'appuie nécessairement sur des actions conçues et conduites conjointement par des enseignants et des professionnels du monde artistique et culturel, dans le respect des compétences de chacun.

**Sur cette base commune**, les cosignataires de ce document posent ensemble les éléments de cadrage qui guideront leur action conjointe. Il ne s'agit pas d'une feuille de route mais plutôt d'inviter les équipes éducatives et les opérateurs culturels à se mobiliser ensemble, et avec notre soutien, autour de principes et d'objectifs clairs.

## Les éléments-clés des projets d'éducation artistique et culturelle

Ces projets doivent, autant que possible :

► **S'adresser** prioritairement à des classes entières.

Il ne s'agit ici ni de nier la pertinence d'actions menées avec des groupes d'élèves volontaires, ni de renoncer à leur financement, mais de considérer que, pour que chaque élève puisse avoir un égal accès à l'art et à la culture dans son parcours scolaire, les projets s'adressant à des classes entières sont les plus adaptés.

► **S'appuyer** sur une démarche de projet active qui tient compte des spécificités et ressources géographiques, sociologiques et culturelles du territoire d'implantation de l'établissement.

► **Etre construits** dans leurs objectifs, contenus et modalités de mise en œuvre par un partenariat entre des équipes éducatives et un ou plusieurs professionnels du monde artistique et culturel.

► **Conjuguer :**

- *la rencontre avec des œuvres, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture,*

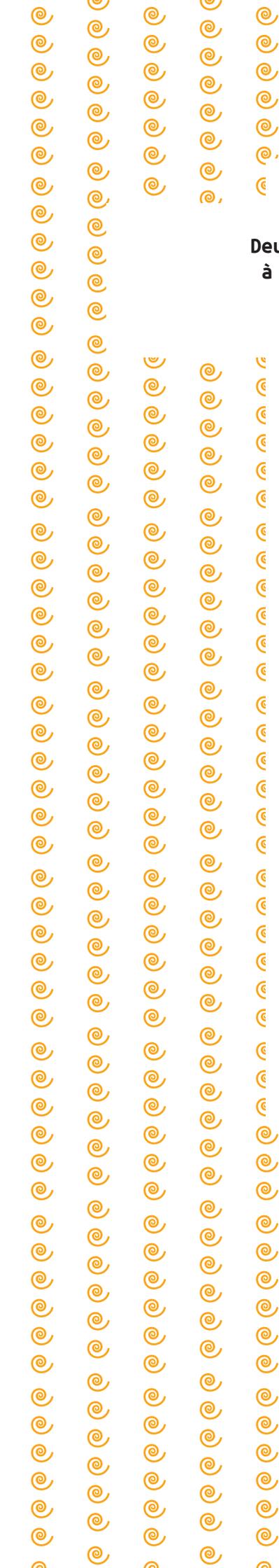
- *l'apport de connaissances et la construction de sens par lesquels les élèves peuvent accéder à la compréhension des œuvres et des démarches artistiques,*

- *des temps de pratique pour expérimenter de manière sensible ce qui est en jeu dans un travail artistique.*

► **S'inscrire** en cohérence dans le volet culturel du projet d'établissement. Celui-ci assure en effet l'articulation entre les diverses actions menées au sein de l'établissement dans le cadre de relations partenariales construites avec les opérateurs culturels de proximité et vise à ce qu'elles concernent le plus grand nombre possible d'élèves.

► **Privilégier** la rencontre avec les œuvres et les enjeux de la création contemporaine sous toutes ses formes : théâtre, musique, danse, arts plastiques, cinéma, audiovisuel, littérature, architecture, cirque... Dans le cas où il s'agit d'œuvres du patrimoine, c'est l'apport du regard contemporain sur ces œuvres qui sera recherché.

Il est à noter que le champ de l'éducation artistique et culturelle inclut la culture scientifique et technique. A ce titre, les projets peuvent donc aussi relever d'interactions entre milieu scolaire et monde scientifique et industriel.



## Deux objectifs principaux à notre action concertée et conjointe

### ► **Consolider les documents d'orientation**

sur la base desquels les établissements organisent leurs actions d'éducation artistique et culturelle.

Pour les lycées relevant de l'Education Nationale, il s'agit du *volet culturel du projet d'établissement* ; pour les établissements relevant du Ministère de l'Agriculture, du *projet d'animation et de développement culturel*.

Ces documents permettent d'inscrire :

- la place donnée aux projets d'éducation artistique et culturelle au sein de l'établissement ;
- que ces projets s'appuient sur des relations réfléchies et construites avec les opérateurs culturels de proximité ;
- qu'ils concernent un nombre optimal d'élèves.

### ► **Réduire les inégalités** d'accès des élèves

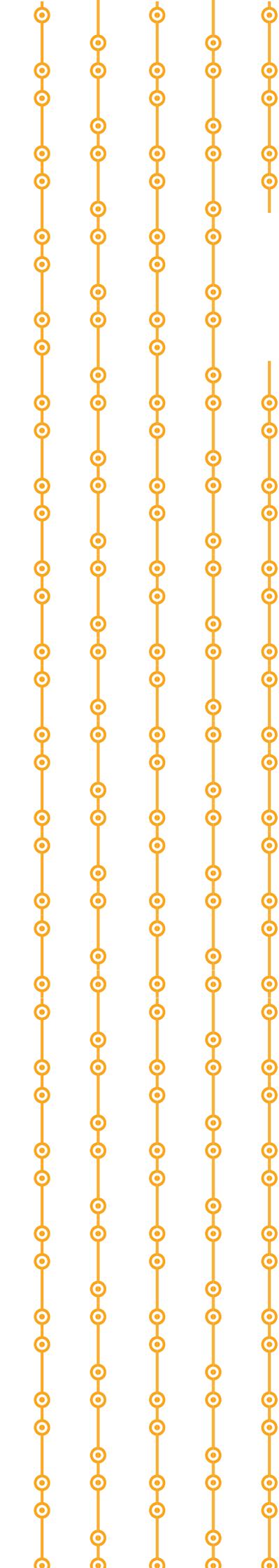
à des projets d'éducation artistique et culturelle.

Pour ce faire, il s'agira en particulier d'identifier les établissements dans lesquels le nombre de projets est le plus faible et de rechercher les moyens de le faire progresser, tant par l'accompagnement des équipes pédagogiques que par le renforcement de leur accès à des propositions artistiques, culturelles et de médiation.



L'affirmation ainsi partagée et plus claire de ces objectifs doit constituer le socle d'un élan commun pour permettre le développement de ces parcours dans un contexte de forte tension sur les budgets.

Il s'agit, pour l'essentiel, d'optimiser les dispositifs et moyens existants grâce à la mobilisation de tous les intervenants : collectivités publiques, établissements scolaires et équipes pédagogiques, opérateurs culturels.



## Un travail partenarial inscrit dans la durée

Nous nous engageons à contribuer de manière concertée et conjointe à l'atteinte de ces objectifs :

### ► En nous appuyant sur des outils d'orientation et de suivi :

Un comité d'orientation de l'éducation artistique et culturelle dans les lycées d'Aquitaine est institué afin d'élaborer, de suivre et d'évaluer les orientations retenues. Il rassemble des représentants du Rectorat, de la DRAAF, de la DRAC, de la Région, des agences culturelles régionales (CFMM, Ecla, FRAC, OARA) et des proviseurs de lycées. Il lui reviendra de préciser et d'affiner les modalités selon lesquelles la démarche peut être conduite et améliorée et de construire les indicateurs de réussite de l'objectif poursuivi.

Une étude sur l'état des lieux actuel de l'éducation artistique et culturelle dans les lycées aquitains sera lancée en 2014 afin de disposer de données et d'une cartographie actualisables.

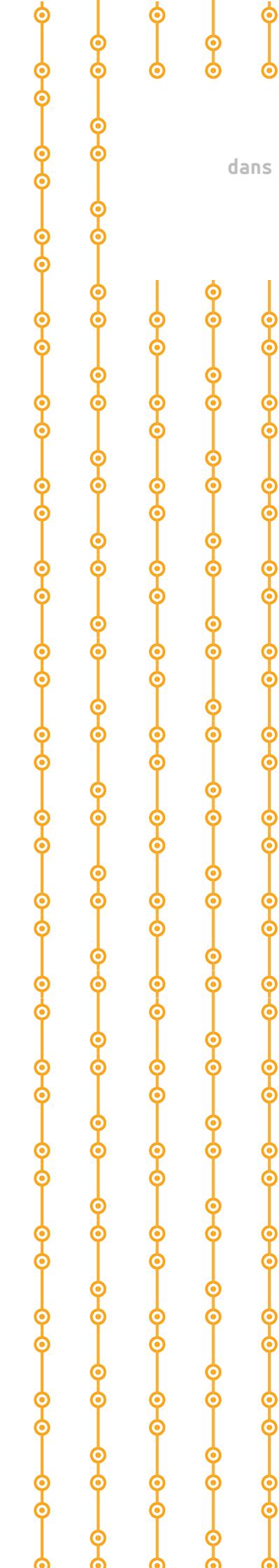
Une synthèse des résultats et enseignements de cette étude sera communiquée à l'ensemble des partenaires.

### ► En accompagnant les acteurs concernés :

Les conseillers académiques du Rectorat, enseignants relais, référents culturels, conseillers sectoriels et transversaux de la DRAC, chargés de mission de la Région et de la DRAAF se mobiliseront pour orienter, renseigner et conseiller les établissements afin de leur permettre de :

- *consolider leur volet culturel (établissements Education nationale) ou projet d'animation et de développement culturel (établissements agricoles),*
- *repérer les ressources artistiques et culturelles régionales, départementales ou plus locales,*
- *connaître les modalités pratiques et les logiques d'intervention institutionnelles.*

Cet accompagnement se concentrera dans un premier temps sur les établissements identifiés au titre d'une réduction des inégalités d'accès aux projets d'éducation artistique et culturelle. Il se traduira, dans un second temps, par la formulation de recommandations relatives à l'élaboration des volets culturels et projets d'animation, éventuellement sous la forme de guides et/ou documents-types.



## Notre engagement dans un travail partenarial inscrit dans la durée

La Région et la DRAC veilleront, dans la limite de l'évolution annuelle de leurs moyens budgétaires, à maintenir le soutien qu'elles apportent, chacune selon ses propres modalités, aux opérateurs artistiques et culturels au titre de l'éducation artistique et culturelle. Elles veilleront notamment à favoriser la présence de médiateurs en leur sein pour servir d'interface dans la relation avec les établissements scolaires et, autant que possible, à renforcer leurs interventions là où le constat d'inégalités territoriales d'accès à l'éducation artistique et culturelle le rendrait nécessaire.

### ► En favorisant la formation des acteurs par :

La consolidation de l'offre de formation initiale et continue des enseignants et des équipes d'encadrement en partenariat avec les ESPE.

L'incitation au développement de formations conjointes entre acteurs éducatifs (enseignants, éducateurs, animateurs) et acteurs culturels (artistes, médiateurs) tant à l'initiative des instances de formation concernées (AFDAS, CNFPT...) qu'à celle des agences culturelles régionales (CFMM, Ecla, FRAC, OARA).

### ► En recourant aux outils numériques :

Grâce à la mise à disposition des ressources numérisées (dossiers d'artistes, dossiers pédagogiques, captations, archives INA, site Aquitaine cultures connectées...) existantes tant à l'échelon national que régional et en s'engageant dans une démarche volontariste de production de nouveaux contenus et d'espaces d'accès (ENT LEA entre autres). Pour assurer, via ces outils, une meilleure information à l'ensemble des équipes pédagogiques :

*- sur les propositions des opérateurs artistiques et culturels aquitains pouvant servir de base à un projet d'EAC ou l'enrichir,*

*- sur les dispositifs et contacts utiles au sein des institutions partenaires.*

Une réflexion sera aussi menée sur l'utilité de ces outils pour faciliter le lien entre les équipes pédagogiques et valoriser les projets d'éducation artistique et culturelle.

*L'éducation  
artistique et  
culturelle dans  
les lycées aquitains*

